

# *Livret d'accueil*

*Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)*

*Diplôme d'État d'Accompagnant Éducatif et Social*



Janvier 2026

## Table des matières

Pourquoi un OF spécialisé pour les établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS) ?.....	3
Situation géographique – plan d'accès .....	3
Présentation générale de la VAE DEAES.....	4
Public concerné .....	4
Prérequis .....	5
Objectifs de la VAE DEAES .....	5
Durée de l'accompagnement .....	5
Modalités et délais d'accès .....	5
Tarifs et modalités de financement .....	5
Méthodes mobilisées .....	6
Modalités d'évaluation.....	6
Accessibilité aux personnes en situation de handicap (PSH) .....	6
Accueil et suivi des stagiaires .....	6
Moyens logistiques.....	7
La charte du stagiaire .....	8
Consignes de sécurité.....	9

## Pourquoi un OF spécialisé pour les établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS) ?

L'accompagnement du public fragilisé ou dépendant fait face à des enjeux stratégiques majeurs :

- Recruter et intégrer de nouveaux talents pour faire face à une demande en forte croissance.
- Améliorer les conditions de travail et l'attractivité des métiers (notamment vis-à-vis des jeunes actifs).
- Se professionnaliser pour répondre à l'augmentation des exigences et aux profondes mutations des métiers de service.

La formation est un élément de reconnaissance et de soutien aux équipes opérationnelles permettant d'améliorer le professionnalisme de la prise en charge du public accompagné et la qualité de vie au travail des équipes.

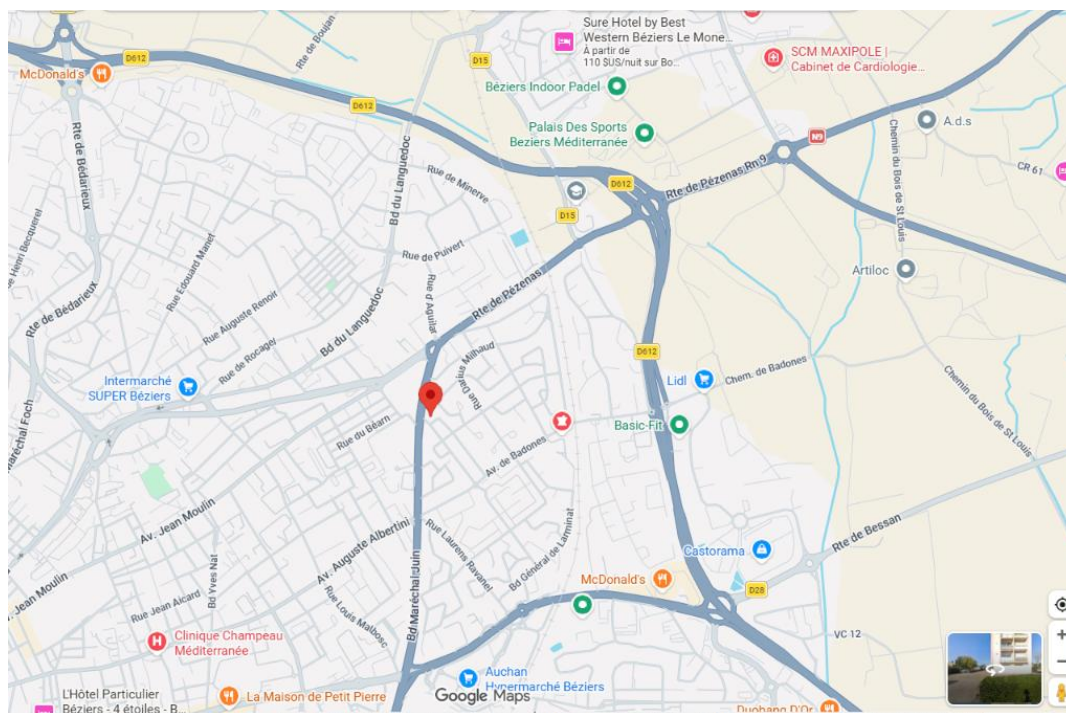
Nous développons notre offre de formation avec les ambitions suivantes :

- Proposer des formations professionnelles d'un haut niveau de qualité s'appuyant sur des intervenants ayant une expérience mixte de formateur et de professionnel de terrain dans l'accompagnement du public fragilisé ou dépendant.
- Concevoir des programmes associant théorie, mises en situation et échanges sur les bonnes pratiques professionnelles.
- Personnaliser nos propositions d'intervention selon votre besoin, vos contraintes d'organisation et vos spécificités.

## Situation géographique – plan d'accès

L'accueil des stagiaires se fait, à Béziers, au 44 rue Alfred CORTOT (\*).

Coordonnées GPS : 43.354650260593395, 3.239845386365104





(\*) En fonction du nombre de stagiaires et de la spécificité pédagogique de la formation, le formateur pourra préférer accueillir les participants dans des locaux plus appropriés. Dans ce cas, le lieu occasionnel sera précisé sur les convocations.

## Présentation générale de la VAE DEAES

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) permet à toute personne engagée dans la vie active de faire reconnaître officiellement les compétences acquises par l'expérience, en vue de l'obtention du Diplôme d'État d'Accompagnant Éducatif et Social (DEAES), diplôme de niveau 3 (anciennement niveau V), délivré par le Ministère chargé des Solidarités.

La VAE DEAES vise à valoriser l'expérience professionnelle ou bénévole dans les champs de l'accompagnement social, médico-social ou éducatif.

## Public concerné

La VAE DEAES s'adresse à toute personne ayant exercé des activités en lien direct avec les compétences du métier d'accompagnant éducatif et social, notamment :

- Salariés du secteur social, médico-social ou sanitaire
- Agents de la fonction publique
- Travailleurs indépendants
- Bénévoles ou volontaires associatifs
- Aidants familiaux (sous conditions)

## Prérequis

Pour être éligible à la VAE DEAES, le candidat doit :

- Justifier d'au moins 1 an d'expérience (soit 1607 heures) en rapport direct avec les activités du DEAES
- Avoir exercé cette expérience de façon continue ou discontinue
- Être en capacité de décrire, analyser et formaliser ses pratiques professionnelles à l'écrit et à l'oral

Aucun niveau de diplôme préalable n'est exigé.

## Objectifs de la VAE DEAES

Objectif général

Permettre au candidat d'obtenir tout ou partie du Diplôme d'État d'Accompagnant Éducatif et Social par la reconnaissance officielle de ses compétences professionnelles.

Objectifs opérationnels

- Identifier et analyser ses expériences professionnelles significatives
- Mettre en lien ses pratiques avec le référentiel de compétences du DEAES
- Constituer un dossier de validation (Livret 2) conforme aux exigences du certificateur
- Se préparer à l'entretien avec le jury VAE
- Sécuriser le parcours vers une validation totale ou partielle

## Durée de l'accompagnement

La durée de l'accompagnement est individualisée selon les besoins du candidat.

À titre indicatif :

- Accompagnement VAE : entre 20 et 24 heures
- Durée globale du parcours : 6 à 12 mois, incluant le travail personnel du candidat

## Modalités et délais d'accès

Modalités d'accès :

- Entretien individuel de positionnement (gratuit et sans engagement)
- Analyse de la recevabilité administrative (Livret 1)
- Proposition d'un accompagnement personnalisé
- Entrée en accompagnement après validation du financement et contractualisation

Délais d'accès : Les Talents de Jeanne organise un session d'accompagnement par an, nous contacter directement pour voir les places disponibles.

## Tarifs et modalités de financement

Nos accompagnement VAE DEAES ferons l'objet d'un devis personnalisé.

Financements possibles :

- Compte Personnel de Formation (CPF)
- Plan de développement des compétences (employeur)
- Financement personnel
- Aides spécifiques (France Travail, Conseil régional, etc.)

Un accompagnement est proposé pour l'identification et le montage des dossiers de financement.

## Méthodes mobilisées

L'accompagnement VAE repose sur des méthodes actives et individualisées :

- Entretiens individuels (présentiel ou distanciel)
- Analyse guidée des expériences professionnelles
- Aide à la rédaction du Livret 2
- Apports méthodologiques ciblés (référentiel, compétences, posture professionnelle)
- Simulations d'entretien avec le jury
- Suivi individualisé et régulier

## Modalités d'évaluation

L'évaluation s'effectue tout au long du parcours :

- Auto-évaluations guidées
- Analyse des écrits professionnels
- Évaluations formatives lors des séances d'accompagnement
- Préparation à l'évaluation finale par le jury VAE, seul décisionnaire de la validation (totale, partielle ou refus)

## Accessibilité aux personnes en situation de handicap (PSH)

Notre organisme s'engage à garantir l'égalité d'accès à la VAE.

À ce titre :

- Nos locaux sont adaptés à l'accueil de personnes en situation de handicap
- Les besoins spécifiques sont analysés lors de l'entretien de positionnement
- Des adaptations pédagogiques et organisationnelles sont proposées (rythme, supports, modalités d'accompagnement)
- Orientation vers des partenaires spécialisés si nécessaire

Toute demande d'aménagement peut être formulée en toute confidentialité.

## Accueil et suivi des stagiaires

Les stagiaires, inscrits à une formation, doivent se présenter à l'adresse indiquée sur la convocation, 15 minutes avant l'heure de début de la session.

Pendant toute la durée de la formation, les horaires à respecter seront les suivants :

Matin : de 9h00 à 12h30 (pause de 10min vers 10h30)

Après-midi : de 13h30 à 17h00 (pause de 10min vers 15h30)

Sauf si la convocation spécifie d'autres horaires.

En cas d'absence ou de retard à la formation, le stagiaire devra en avvertir le formateur.

Les stagiaires doivent se conformer au programme pédagogique qui est communiqué conjointement à la convocation.

La méthode pédagogique des formations est généralement une alternance entre exposés théoriques, démonstrations avec supports adaptés (films, présentations, brochures...), échanges de pratiques professionnelles et mises en situation.

La formation étant généralement sanctionnée par une attestation de formation, le stagiaire devra se conformer aux exercices qui ont pour objectif d'évaluer son niveau à l'entrée et à la sortie du dispositif qui a pour objectif pédagogique l'amélioration des connaissances et des compétences professionnelles.

## Moyens logistiques

Pour chaque session, un espace adapté à l'activité de formation est proposé au groupe de participants en présence.

Cet espace prévoit en général :

- Un emplacement suffisant pour chaque participant,
- Un emplacement pour le poste formateur, visible de tous les participants,
- Un vidéo projecteur,
- Le matériel nécessaire aux explications du formateur,
- Un appartement pédagogique permettant la mise en situation dans les différents espace de vie d'un domicile (cuisine, chambre, toilettes, salle de bain)
- l'infrastructure logistique minimum nécessaire (prises électriques, connexion internet/wifi...)





### Espace prévu pour les pauses

En fonction du lieu d'accueil choisi, un espace dédié aux pauses est proposé.



### Formation « en intra » chez le client

En cas de formation programmée dans les locaux du client, les conditions précédemment citées doivent représenter une référence idéale

## La charte du stagiaire

### **Droits et devoirs des participants**

L'apprenant doit prendre connaissance du règlement intérieur et s'y conformer. Acteur et observateur, l'apprenant réalise des transmissions écrites et orales. Chaque apprenant est tenu au respect de la discrétion professionnelle (à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement choisi), et des droits des usagers.

### **Nous veillons plus particulièrement sur le respect :**

- de l'utilisateur en tant que personne,
- des règles d'hygiène (tenue propre, respect des matériels et mobiliers),

- des règles de civilité.

L'apprenant est acteur de sa formation. La richesse de celle-ci dépendra de son dynamisme propre, de son implication et de sa curiosité.

## Consignes de sécurité

Chaque apprenant doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales et particulières de sécurité et d'hygiène en vigueur sur le lieu de formation,

Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours de formation doit être immédiatement déclaré par l'apprenant accidenté ou les personnes témoins de l'accident au responsable de la formation ou son représentant.

Les apprenants ne devront en aucun cas introduire des produits de nature inflammable ou toxique.

Les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des sorties de secours sont affichés dans les locaux de formation de manière à être connus de tous. Les apprenants sont tenus d'exécuter sans délai l'ordre d'évacuation donné par le formateur ou par un salarié de l'établissement.